



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 31 – 12/02/2025

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 11/02/2025 et le 12/02/2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 12/02/2025.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

ARRÊTÉ DCAT/ BEPE/ N°2025-61

du

12 FEV. 2025

déclarant d'utilité publique le projet d'acquisition, par l'établissement public foncier du Grand Est (EPF GE), des copropriétés "Les Dahlias tours 1 et 2" et "Les Dahlias tour 3" situées dans le quartier du Wiesberg à Forbach (57600), dans le cadre de sa requalification, et déclarant cessibles les immeubles ou partie d'immeubles, des parties communes, les parcelles ou les droits réels immobiliers nécessaires à l'opération

Le préfet de la Moselle
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.615-1 et suivants ;
- vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.1, L.121-1 et suivants, L.132-1 ;
- vu** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;
- vu** l'arrêté préfectoral DCL 2024-A-58 du 2 janvier 2025 portant organisation des suppléances des sous-préfets dans le département de la Moselle ;
- vu** l'ordonnance du 23 janvier 2019 par laquelle le tribunal de grande instance de Sarreguemines désigne Me Patrice Brignier en qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 3 rue des Dahlias à Forbach (57600) ;
- vu** l'ordonnance de référé du 29 octobre 2019 par laquelle le tribunal de grande instance de Sarreguemines désigne, la SCP Brignier, prise en la personne de Me Patrice Brignier, comme administrateur provisoire de la copropriété sise 1 et 2 rue des Dahlias à Forbach (57600) ;
- vu** la délibération du 27 mai 2021 par laquelle le conseil de la communauté d'agglomération Forbach Porte de France autorise le président à saisir le juge pour faire constater l'état de carence des copropriétés "Les Dahlias tours 1 et 2" et "Les Dahlias tour 3" situées dans le quartier du Wiesberg à Forbach (57600) ;
- vu** les ordonnances du 2 décembre 2021 du tribunal judiciaire de Sarreguemines ordonnant une expertise des copropriétés "Les Dahlias tours 1 et 2" et "Les Dahlias tour 3" situées dans le quartier du Wiesberg à Forbach (57600) et désignant Madame Dorothée Didier, expert près la cour d'appel de Metz, pour réaliser cette expertise ;
- vu** la délibération du 24 mars 2022 par laquelle le conseil de la communauté d'agglomération Forbach Porte de France prend acte des projets simplifiés d'acquisition publique des copropriétés "Les Dahlias tours 1 et 2" et "Les Dahlias tour 3" situées dans le quartier du Wiesberg à Forbach (57600) ;
- vu** les rapports définitifs d'expertise établis le 14 novembre 2022 par Madame Dorothée Didier ;
- vu** les jugements des 6 avril 2023 et 27 juillet 2023 du tribunal judiciaire de Sarreguemines déclarant l'état de carence respectivement des copropriétés "Les Dahlias tours 1 et 2" et "Les Dahlias tour 3" situées dans le quartier du Wiesberg à Forbach (57600) ;

- vu** la délibération du 14 décembre 2023 par laquelle le conseil de la communauté d'agglomération Forbach Porte de France valide les dossiers simplifiés d'acquisition publique des copropriétés "Les Dahlias tours 1 et 2" et "Les Dahlias tour 3" situées dans le quartier du Wiesberg à Forbach (57600), autorise le président à signer l'arrêté portant sur les modalités de mise à disposition des dossiers au public et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la poursuite de la procédure jusqu'à la déclaration d'utilité publique du projet et la cession des biens au profit de l'EPF GE ;
- vu** la convention de projet MO10C049900 signée les 22 décembre 2023 et 8 janvier 2024 entre la communauté d'agglomération Forbach Porte de France, la commune de Forbach et l'établissement public foncier du Grand Est (EPF GE), ayant notamment pour objet l'acquisition par l'EPF GE des copropriétés "Les Dahlias tours 1 et 2" et "Les Dahlias tour 3" situées dans le quartier du Wiesberg à Forbach (57600), dans le cadre de la requalification du quartier du Wiesberg et du traitement de ces copropriétés dégradées ;
- vu** l'estimation établie le 26 avril 2024 par la direction départementale des finances publiques ;
- vu** l'arrêté n° 14/24 du 6 mai 2024 du président de la communauté d'agglomération Forbach Porte de France organisant la mise à disposition du public des dossiers simplifiés d'acquisition publique des copropriétés "Les Dahlias tours 1 et 2" et "Les Dahlias tour 3" situées dans le quartier du Wiesberg à Forbach (57600) du 20 mai au 21 juin 2024 ;
- vu** les pièces attestant de l'affichage de l'arrêté susvisé au siège de la communauté d'agglomération Forbach Porte de France et sur les immeubles concernés, ainsi que de l'insertion d'un avis annonçant la mise à disposition du public des projets simplifiés d'acquisition publique précités dans le Républicain lorrain ;
- vu** les dossiers présentant les projets simplifiés d'acquisition publique mis à la disposition du public du 20 mai au 21 juin 2024, ainsi que le registre ouvert au siège de la communauté d'agglomération Forbach Porte de France durant cette période ;
- vu** la demande du 2 décembre 2024 par laquelle l'établissement public foncier du Grand Est sollicite la déclaration d'utilité publique de l'opération et la cessibilité des immeubles et parcelles nécessaires à la réalisation du projet ;

sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

ARRÊTE

Article 1er : Est déclaré d'utilité publique, au profit de l'établissement public foncier du Grand Est, le projet d'acquisition publique des copropriétés "Les Dahlias tours 1 et 2" et "Les Dahlias tour 3" situées dans le quartier du Wiesberg à Forbach (57600), cadastrées section 30 parcelles n° 852, 853 et 747, déclarées en état de carence, en vue de leur démolition, dans le cadre de la requalification du quartier du Wiesberg.

Article 2 : L'établissement public foncier du Grand Est est autorisé à acquérir les immeubles et parcelles susvisés nécessaires à la réalisation du projet, tel que présenté dans les dossiers mis à la disposition du public du 20 mai au 21 juin 2024.

L'expropriation doit être accomplie dans le délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Sont déclarées cessibles, au profit de l'établissement public foncier du Grand Est, les immeubles ou parties d'immeubles, des parties communes, les parcelles ou les droits réels immobiliers désignés dans l'état parcellaire annexé au présent arrêté.

La déclaration de cessibilité est valable six mois.

Article 4 : Le montant global de l'indemnisation provisionnelle des propriétaires ou copropriétaires concernés, ainsi que des titulaires de baux commerciaux et professionnels, est fixé à la somme de 1 035 690 €.

L'annexe visée à l'article 3 précise le montant des indemnités principales et accessoires allouées à chaque propriétaire ou copropriétaire concerné, ainsi qu'à chaque titulaire de bail commercial et professionnel.

Article 5 : La date de prise de possession des immeubles ou parties d'immeubles, des parties communes, des parcelles ou des droits réels immobiliers, après paiement, ou en cas d'obstacle au paiement, après consignation de l'indemnité provisionnelle, pourra intervenir au plus tôt deux mois après la date de publication du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté est affiché, dès réception, à la mairie de Forbach, aux lieux habituels destinés à l'information du public.

L'accomplissement de cette formalité est constaté par la production d'un certificat d'affichage établi par le maire.

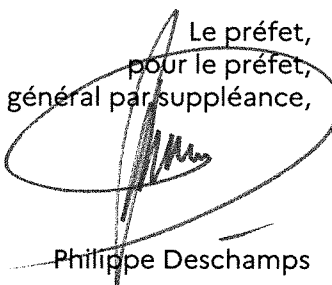
Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Il est notifié par l'établissement public foncier du Grand Est, par lettre recommandée avec accusé de réception, au représentant du syndicat des copropriétaires, aux propriétaires ou copropriétaires concernés, aux titulaires de droits réels immobiliers, ainsi qu'aux titulaires de baux commerciaux et professionnels.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le président de la communauté d'agglomération Forbach Porte de France, le maire de Forbach, le président de l'établissement public foncier du Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le 12 FEV. 2025

Le préfet,
pour le préfet,
le secrétaire général par suppléance,



Philippe Deschamps

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

FORBACH – « Copropriété les Dahlias » Tours 1&2

PROPRIETAIRE 01

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 1 ET 2 RUE DES DAHLIAS 57600 FORBACH

Copropriété

Identifié sous le numéro :

Domicilié

Les Dahlias

57600 FORBACH

(France)

- REPRESENTEE PAR SON ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Maître Patrice BRIGNIER

Domicilié 10 rue Winston Churchill

57000 METZ

(France)

Référence cadastrale

Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface
30	852/90	SOL	LES DAHLIAS	10a 93ca
30	853/90	SOL	LES DAHLIAS	09a 15ca

Montant de l'indemnité

0 €

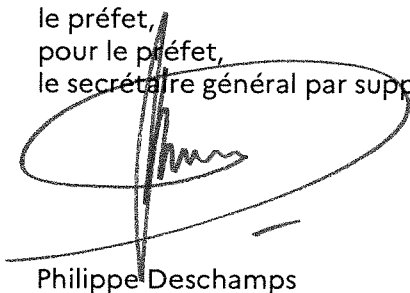
Vu pour être annexé à mon arrêté DCAT/BEPE/N° 2025-61 du

12 FEV. 2025

le préfet,

pour le préfet,

le secrétaire général par suppléance,



Philippe Deschamps

PROPRIETAIRE 02

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Société Civile Immobilière GOZAN

Greffe du Tribunal de Sarreguemines le 05/05/2006

Inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 490 137 114

Représentée par Maître Koch & Associés, son liquidateur.

18 rue Marquis de Chamborand 57200 Sarreguemines

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
1	Cave	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol	8/10 000èmes
4	Cave	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol	6/10 000èmes
5	Cave	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol	9/10 000èmes
6	Cave	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol	11/10 000èmes
7	Cave	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol	12/10 000èmes
8	Cave	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol	10/10 000èmes
9	Cave	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol	8/10 000èmes
10	Cave	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol	10/10 000èmes
11	Cave	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol	8/10 000èmes
13	Appartement T2	Les Dahlias 1	Tour 1 Etage 1 48 m ²	211/10 000èmes
14	Appartement T3	Les Dahlias 1	Tour 1 Etage 1 58 m ²	253/10 000èmes
15	Appartement T2	Les Dahlias 1	Tour 1 Etage 2 48 m ²	211/10 000èmes
17	Appartement T2	Les Dahlias 1	Tour 1 Etage 3 48 m ²	211/10 000èmes
19	Appartement T2	Les Dahlias 1	Tour 1 Etage 4 48 m ²	211/10 000èmes
20	Appartement T3	Les Dahlias 1	Tour 1 Etage 4 58 m ²	253/10 000èmes
21	Appartement T2	Les Dahlias 1	Tour 1 Etage 5 48 m ²	211/10 000èmes

22	Appartement T3	Les Dahlias 1	Tour 1 Etagé 5 58 m²	253/10 000èmes
23	Appartement T2	Les Dahlias 1	Tour 1 Etagé 6 48 m²	211/10 000èmes
24	Appartement T3	Les Dahlias 1	Tour 1 Etagé 6 58 m²	253/10 000èmes
25	Appartement T2	Les Dahlias 1	Tour 1 Etagé 7 48 m²	211/10 000èmes
26	Appartement T3	Les Dahlias 1	Tour 1 Etagé 7 58 m²	253/10 000èmes
27	Appartement T2	Les Dahlias 1	Tour 1 Etagé 8 48 m²	211/10 000èmes
28	Appartement T3	Les Dahlias 1	Tour 1 Etagé 8 58 m²	253/10 000èmes
29	Appartement T2	Les Dahlias 1	Tour 1 Etagé 9 48 m²	211/10 000èmes
30	Appartement T3	Les Dahlias 1	Tour 1 Etagé 9 58 m²	253/10 000èmes
31	Appartement T2	Les Dahlias 1	Tour 1 Etagé 10 48 m²	211/10 000èmes
34	Cave	Les Dahlias 2	Tour 2 Sous-sol	10/10 000èmes
36	Cave	Les Dahlias 2	Tour 2 Sous-sol	6/10 000èmes
38	Cave	Les Dahlias 2	Tour 2 Sous-sol	11/10 000èmes
40	Cave	Les Dahlias 2	Tour 2 Sous-sol	10/10 000èmes
41	Cave	Les Dahlias 2	Tour 2 Sous-sol	8/10 000èmes
42	Cave	Les Dahlias 2	Tour 2 Sous-sol	10/10 000èmes
43	Cave	Les Dahlias 2	Tour 2 Sous-sol	8/10 000èmes
44	Appartement T3	Les Dahlias 2	Tour 2 Etagé R 58 m²	253/10 000èmes
45	Appartement T2	Les Dahlias 2	Tour 2 Etagé 1 48 m²	211/10 000èmes
47	Appartement T2	Les Dahlias 2	Tour 2 Etagé 2 48 m²	211/10 000èmes
49	Appartement T2	Les Dahlias 2	Tour 2 Etagé 3	211/10 000èmes

			48 m ²	
50	Appartement T3	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 3 58 m ²	253/10 000èmes
51	Appartement T2	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 4 48 m ²	211/10 000èmes
53	Appartement T2	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 5 48 m ²	211/10 000èmes
54	Appartement T3	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 5 58 m ²	253/10 000èmes
55	Appartement T2	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 6 48 m ²	211/10 000èmes
56	Appartement T3	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 6 58 m ²	253/10 000èmes
57	Appartement T2	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 7 48 m ²	211/10 000èmes
58	Appartement T3	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 7 58 m ²	253/10 000èmes
59	Appartement T2	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 8 48 m ²	211/10 000èmes
60	Appartement T3	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 8 58 m ²	253/10 000èmes
61	Appartement T2	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 9 48 m ²	211/10 000èmes
62	Appartement T3	Les Dahlias 2	Tour 2 Etag 9 58 m ²	253/10 000èmes

Origine de propriété

Dates actes acquisition :

Tour 1 lots 21 – 22 – 23 – 24 – 25 – 26 – 27 – 28 : 27/06/2006

Tour 1 lots 19 – 29 – 30 – 31 : 30/08/2007

Tour 1 lots 15 – 17 – 20 : 14/01/2008

Tour 1 lots 13 – 14 : 02/07/2009

Tour 2 lots 44 – 45 – 47 – 49 – 51 – 53 – 54 – 55 – 56 – 57 – 58 – 59 – 60 – 61 – 62 :
04/12/2006

Tour 2 lot 50 : 02/07/2009

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

526 427,94 € (valeur vénale : 477 661,76 € + emploi : 48 766, 18 €)

PROPRIETAIRE 03

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine

Greffé du Tribunal de Metz le 23/07/1993

Inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 775 616 162

Domiciliée 56-58 avenue André Malraux 57000 Metz

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
2	Cave	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol	10/10 000èmes
16	Appartement T3	Les Dahlias 1	Tour 1 Etage 2 58 m²	253/10 000èmes

Origine de propriété

Date acte acquisition lots 2 - 16 : 05/06/2009

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

18 452,36 € (valeur vénale : 15 865,78 € + emploi : 2 586,58 €)

PROPRIETAIRE 04

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Monsieur Cimsit YILDIRIM

Né le 01/04/1989 à Forbach (57)

Demeurant 2A, rue Mozart à 57800 Freyming-Merlebach

Marié le 10/09/2023 à KOWANCILAR en Turquie

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
3	Cave	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol	15/10 000èmes
18	Appartement T3	Les Dahlias 1	Tour 1 Etage 3 58 m ²	253/10 000èmes

Origine de propriété

Date acte d'acquisition lots 3 – 18 : 27/07/2016

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

18 177,69 € (valeur vénale : 15 616,08 € + 2 561,61 €)

PROPRIETAIRE 05 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Madame Cécile MANAGURE Née le 18/02/1959 à Ngozi au Burundi Demeurant Im Allmet 22 à 66130 Saarbrücken Gűdingen Allemagne Cėlibataire

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
33	Cave	Les Dahlias 2	Tour 2 Sous-sol	8/10 000èmes
63	Appartement T2	Les Dahlias 2	Tour 2 Etage 10 48 m²	211/10 000èmes
64	Appartement T3	Les Dahlias 2	Tour 2 Etage 10 58 m²	253/10 000èmes

Origine de propriété
Date acte d'acquisition lots 33 – 63 -64 : 04/04/2000

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)
33 371,15 € (valeur vénale : 29 428,32 € + emploi : 3 942,83 €)

PROPRIETAIRE 06

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Monsieur Mustafa KUPELI

Né le 03/08/1963 à Gole en Turquie

Epoux de Madame Nejla KUPELI, née KAZANCA

Marié le 23/11/1984 au consulat de Turquie à Strasbourg sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Demeurant 11 rue du Pape Jean XXIII à Stiring-Wendel

Et

Madame Nejla KUPELI, née KAZANCA

Née le 02/03/1967 à Senkaya en Turquie

Demeurant 11 rue du Pape Jean XXIII à Stiring-Wendel

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
32	Appartement T3	Les Dahlias 1	Tour 1 Etage 10 58 m ²	253/10 000èmes

Origine de propriété

Date acte acquisition lot 32 : 20/09/2002

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

19 001,70 € (valeur vénale : 16 365,18 € + 2 636,52 €)

PROPRIETAIRE 07

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Monsieur Albert MENCARELLI

Né le 30/11/1966 à Forbach (57)

Epoux de Madame Catherine MENCARELLI née HEISSLER

Marié le 12/07/1991 à Forbach sous le régime de la communauté réduite aux acquêts

Demeurant 4 les Dahlias à 57600 Forbach

Et

Madame Catherine MENCARELLI, née HEISSLER

Née le 23/10/1971 à Forbach (57)

Demeurant 4 les Dahlias à 57600 Forbach

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
35	Cave	Les Dahlias 2	Tour 2 Sous-sol	15/10 000èmes
48	Appartement T3	Les Dahlias 2	Tour 2 Etage 2 58 m²	253/10 000èmes

Origine de propriété

Date acte acquisition lots 35 – 48 : 14/02/2003

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

18 177,69 € (valeur vénale : 15 616,08 € + 2 561,61 €)

PROPRIETAIRE 08

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Monsieur Camille FREIDINGER

Née le 25/01/1955 à Freyming-Merlebach (57)

Demeurant 4 les Dahlias à 57600 Forbach

Marié

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
37	Cave	Les Dahlias 2	Tour 2 Sous-sol	9/10 000èmes
52	Appartement T3	Les Dahlias 2	Tour 2 Etage 4 58 m ²	253/10 000èmes

Origine de propriété

Date acte acquisition lots 37 – 52 : 03/08/2001

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

18 507,29 € (valeur vénale : 15 915,72 € + emploi : 2 591,57 €)

PROPRIETAIRE 09

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Madame Salvatrice CALLARI

Née le 26/05/1945 en Italie

Veuve de Monsieur Jean DE SANTIS, né le 15/03/1949 en Italie

Demeurant 11 allée des Fusains à 57600 Forbach

Propriété : quote part 3/6 / Usufruit

Mode d'acquisition : succession

Et

Madame DE SANTIS Foriana

Née le 23/04/1984 à Forbach (57)

Propriété : quote part 1/6

Mode d'acquisition : succession

Monsieur DE SANTIS Alessio

Né le 3/05/1987 à Forbach (57)

Propriété : quote part 1/6

Mode d'acquisition : succession

Madame DE SANTIS Gloria

Née le 2/09/1985 à Forbach (57)

Propriété : quote part 1/6

Mode d'acquisition : succession

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
39	Cave	Les Dahlias 2	Tour 2 Sous-sol	12/10 000èmes
46	Appartement T3	Les Dahlias 2	Tour 2 Etage 1 58 m²	253/10 000èmes

Origine de propriété

Date acte acquisition lots 39 – 46 : 04/07/2000

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

18 342,49 € (valeur vénale : 15 765,90 € + emploi : 2 576,59 €)

PROPRIETAIRE 10

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Monsieur Gérard BRENNER

Né le 23/02/1947 à Dalem (57)

Demeurant 9 rue de Schoeneck à 57600 Forbach

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
12.2	Appartement T3	Les Dahlias 1	Tour 1 Etage R 58 m ²	253/10 000èmes

Origine de propriété

Date acte acquisition lot 12.2 : 18/10/1995

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

19 001,70 € (valeur vénale : 16 365,18 € + 2 636,52 €)

PROPRIETAIRE 11 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
SNC CIRMAD EST

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
12.1	PC	Les Dahlias 1	Tour 1 Sous-sol R 1 à 9	0/10 000èmes

Origine de propriété
XXX

Montant de l'indemnité
0 €

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

FORBACH – « Copropriété les Dahlias » Tour 3

PROPRIETAIRE 01

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 3 RUE DES DAHLIAS 57600 FORBACH

Copropriété

Identifié sous le numéro :

Domicilié

Les Dahlias 3

57600 FORBACH

(France)

- REPRESENTEE PAR SON ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Maître Patrice BRIGNIER

Domicilié 10 rue Winston Churchill

57000 METZ

(France)

Référence cadastrale

Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface
30	747/90	SOL	LES DAHLIAS 3	09a 82ca

Montant de l'indemnité

0 €

PROPRIETAIRE 02

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Société Civile Immobilière LA TOUR

Greffé du Tribunal de Metz le 11/12/2019

Inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 491 588 281

Domiciliée 3 rue Sainte Brigitte 57740 Longeville Lès-Saint-Avold

Représentée par Pascal SCHWIDLING, son gérant.

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
1	Appartement T3	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé R 58 m ²	513/10 000èmes
3	Appartement T2	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 1 48 m ²	426/10 000èmes
5	Appartement T2	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 2 48 m ²	426/10 000èmes
6	Appartement T3	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 3 58 m ²	513/10 000èmes
7	Appartement T2	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 3 48 m ²	426/10 000èmes
9	Appartement T2	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 4 48 m ²	426/10 000èmes
10	Appartement T3	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 5 58 m ²	513/10 000èmes
13	Appartement T2	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 6 48 m ²	426/10 000èmes
15	Appartement T2	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 7 48 m ²	426/10 000èmes
17	Appartement T2	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 8 48 m ²	426/10 000èmes
18	Appartement T3	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 9 58 m ²	513/10 000èmes
19	Appartement T2	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 9 48 m ²	426/10 000èmes
20	Appartement T3	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 10 58 m ²	513/10 000èmes

21	Appartement T2	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 10 48 m²	426/10 000èmes
22	Cave	Les Dahlias 3	Tour 3 Sous-sol	8/10 000èmes
23	Cave	Les Dahlias 3	Tour 3 Sous-sol	7/10 000èmes
30	Cave	Les Dahlias 3	Tour 3 Sous-sol	7/10 000èmes
31	Cave	Les Dahlias 3	Tour 3 Sous-sol	8/10 000èmes

Origine de propriété

Date acte acquisition lots 1 – 3 – 5 – 6 – 7 – 9 – 10 – 13 – 15 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 : 31/07/2006
--

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

221 514,66 € (valeur vénale : 200 467,87 € + emploi : 21 046,79 €)
--

PROPRIETAIRE 03

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Monsieur Xavier PAC

Né le 12/09/1973 à Forbach (57)

Demeurant 44, rue Principale à 57800 Bening-lès-Saint-Avoid

Célibataire

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
2	Appartement T3	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 1 58 m²	513/10 000èmes
25	Cave	Les Dahlias 3	Tour 3 Sous-sol	7/10 000èmes

Origine de propriété

Date acte acquisition lots 2 – 25 : 07/03/2002

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

18 617,16 € (valeur vénale : 16 015,60 € + 2 601,56 €)

PROPRIETAIRE 04

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Madame Salvatrice CALLARI

Née le 26/05/1945 en Italie

Veuve de Monsieur Jean DE SANTIS, né le 15/03/1949 en Italie

Demeurant 11 allée des Fusains à 57600 Forbach

Propriété : quote part 3/6 / Usufruit

Mode d'acquisition : succession

Et

Madame DE SANTIS Foriana

Née le 23/04/1984 à Forbach (57)

Propriété : quote part 1/6

Mode d'acquisition : succession

Monsieur DE SANTIS Alessio

Né le 3/05/1987 à Forbach (57)

Propriété : quote part 1/6

Mode d'acquisition : succession

Madame DE SANTIS Gloria

Née le 2/09/1985 à Forbach (57)

Propriété : quote part 1/6

Mode d'acquisition : succession

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
4	Appartement T3	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 2 58 m²	513/10 000èmes
8	Appartement T3	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 4 58 m²	513/10 000èmes
26	Cave	Les Dahlias 3	Tour 3 Sous-sol	15/10 000èmes
32	Cave	Les Dahlias 3	Tour 3 Sous-sol	13/10 000èmes

Origine de propriété

Date acte acquisition lots 4 – 8 – 26 - 32 : 14/12/1998

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

35 849,78 € (valeur vénale : 31 681,62 € + emploi : 4 168,16 €)

PROPRIETAIRE 05

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Société Civile Immobilière DU BONHEUR

Greffé du Tribunal de Sarreguemines le 02/16/2016

Inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 823 997 564

Domiciliée 1 route de Bousbach à 57460 Behren-lès-Forbach

Représentée par Karl-Heinrich BRAUN, son gérant

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
11	Appartement T2	Les Dahlias 3	Tour 3 Etage 5 48 m²	426/10 000èmes
16	Appartement T3	Les Dahlias 3	Tour 3 Etage 8 58 m²	513/10 000èmes
28	Cave	Les Dahlias 3	Tour 3 Sous-sol	8/10 000èmes
29	Cave	Les Dahlias 3	Tour 3 Sous-sol	6/10 000èmes

Origine de propriété

Dates actes acquisition
lots 16 – 28 : 06/12/2016
lots 11 – 29 : 27/04/2018

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

33 123,95 € (valeur vénale : 29 203,59 € + 3 920,36 €)

PROPRIETAIRE 06 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Monsieur Jean GUZZO Né le 04/04/1975 à Forbach (57) Demeurant 4 les Dahlias à 57600 Forbach Célibataire

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
12	Appartement T3	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 6 58 m²	513/10 000èmes
27	Cave	Les Dahlias 3	Tour 3 Sous-sol	9/10 000èmes

Origine de propriété
Date acte acquisition lots 12 – 27 : 05/07/2001

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)
18 562,23 € (valeur vénale : 15 965,66 € + 2 596,57 €)

PROPRIETAIRE 07

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Monsieur Dominique SPANNAGEL

Né le 18/09/1975 à Saint-Avoid (57)

Demeurant 105 rue de Forbach à 57800 Freyming-Merlebach

Célibataire

Lot privatif (numéro)	Nature	Adresse associée	Complément d'adresse et surface	Quote-part (X/10000ème(s))
14	Appartement T3	Les Dahlias 3	Tour 3 Etagé 7 58 m²	513/10 000èmes
24	Cave	Les Dahlias 3	Tour 3 Sous-sol	9/10 000èmes

Origine de propriété

Date acte acquisition lots 14 – 24 : 04/10/2010

Montant de l'indemnité (valeur vénale + emploi)

18 562,23 € (valeur vénale : 15 965,66 € + 2 596,57 €)

11 FEV. 2025

Arrêté n° 2025 - 09 du
**portant composition de la formation plénière du conseil médical de la Moselle compétente à
l'égard des agents de la fonction publique hospitalière**

Le préfet de la Moselle
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 3 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Laurent Touvet préfet de Moselle ;
- Vu** le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif à la constitution, au rôle et au fonctionnement de la Commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-3 du 31 janvier 2023 portant composition de la formation plénière du conseil médical de la Moselle compétente à l'égard des agents de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL n°2023-A-05 du 6 février 2023 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL n°2024-A-58 du 2 janvier 2025 portant organisation des suppléances des sous-préfets dans le département de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2025-0010 du 7 janvier 2025 portant désignation des médecins agréés pour le département de la Moselle ;

- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2025-05 du 29 janvier 2025 portant désignation des membres de la formation restreinte du conseil médical de la Moselle (Etat) compétent à l'égard des agents de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** la liste des représentants du personnel élus aux commissions administratives paritaires départementales de la fonction publique hospitalière de la Moselle suite aux élections du 8 décembre 2022 ;
- Vu** le courrier de Madame la secrétaire régionale de l'organisation syndicale « Force Ouvrière » désignant les représentants du personnel en date du 31 janvier 2025 ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La formation plénière du conseil médical compétente à l'égard des agents hospitaliers est présidée par le docteur Michel Marx, médecin agréé.

ARTICLE 2 : Elle est ainsi composée :

1) Médecins :

Titulaires : - Docteur Magalie Houvain-Cipriani
- Docteur Michel Wieczorek

Suppléants : - Docteur Karine Baland-Peltre
- Docteur Christian Wax
- Docteur Camel Kriout
- Docteur Véronique Adnet-Markovitch
- Docteur Cédric Sudrow
- Docteur Michel Thiry
- Docteur Jean-Baptiste Ballot-Gaconnet

2) Représentants de l'administration :

Titulaires : - M. René Provins, administrateur O.D.A.S. 57
- M. Claude Chevalier, centre de réadaptation Saint-Luc à Abreschviller

Suppléants : - Mme Danièle Jager-Weber, centre départemental de l'enfance de Metz
- M. le docteur François Caubel, établissement public départemental de santé de Gorze
- Mme Marie-Annick Maillard, établissement public social et médico-social du Saulnois à Albestroff
- Mme Liliane Caro, centre hospitalier de Sarreguemines

Liste complémentaire : - M. Frédéric Levee, établissement public départemental de santé de Gorze
- Mme Christiane Heckel, centre hospitalier de Sarreguemines

3) Représentants du personnel :

•Commission Administrative Paritaire 1 Catégorie A - Personnel Technique

Titulaires : Mme Brigitte Cahen
M. Jean-Luc Spitzer

Suppléants : M. Laurent Calba
M. Jean-François Schmitt

•Commission Administrative Paritaire 2 Catégorie A - Personnel Soignant

Titulaires : Mme Patricia Haenel
Mme Véronique Mangin

Suppléants : Mme Catherine Claudel
M. Benoit Proust-Gangloff
Mme Clarisse Mattel

•Commission Administrative Paritaire 4 Catégorie B - Personnel Technique

Titulaires : M. Gilles Tetard
M. Laurent Greff

Suppléants : M. Adrien Dell'Aquila
M. Jean-Paul Renninger

•Commission Administrative Paritaire 5 Catégorie B – Personnel Soignant

Titulaires : Mme Valérie Contal
Mme Ghislaine Losung

Suppléants : M. Salim Menasria
Mme Marie-Noëlle Vieira
Mme Nadège Leborgne
Mme Estelle Gallot

•Commission Administrative Paritaire 6 Catégorie B – Personnel Administratif

Titulaires : Mme Nadine Monnet
Mme Solène Gebler

Suppléants : Mme Valérie Didiot
Mme Bénédicte Movalli

•Commission Administrative Paritaire 7 Catégorie C – Personnel Technique

Titulaires : M. Jean-Pierre Bernardi
Mme Noura Benhamida

Suppléants : M. François Giorgio
Mme Nathalie Sager

• **Commission Administrative Paritaire 8 catégorie C – Personnel Soignant**

Titulaires : Mme Corinne Delaby
M. Nicolas Janeiro

Suppléants : Mme Angélique Bahr
Mme Joëlle Grosclaude
Mme Christine Grouard

• **Commission Administrative Paritaire 9 Catégorie C – Personnel Administratif**

Titulaires : Mme Monique François
M. Said Bassit

Suppléants : M. Jean-François Sotgiu
Mme Mary-Anne Pocry
Mme Nathalie Thirion

• **Commission Administrative Paritaire 10 Catégorie A - Personnel Sages-femmes**

Titulaires : Mme Stéphanie Robert
Mme Sylvie Carentz

Suppléants : Mme Nathalie Castagna
Mme Sylvie Sonnick

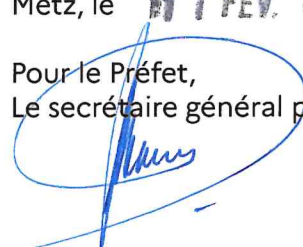
ARTICLE 3 : Les mandats des membres représentants de l'administration et représentants du personnel restent valables jusqu'à expiration de leurs mandats d'élus conformément à l'article 8 du décret ministériel du 4 août 2004 susvisé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2023-3 du 31 janvier 2023 susvisé.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités sont chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et prendra effet à compter du 17 février 2025.

Metz, le 1^{er} FEV. 2025

Pour le Préfet,
Le secrétaire général par suppléance,



Philippe Deschamps

*Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg.
Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.*

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1
Tél. 03 87 34 87 34

Contact : pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle